



VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

RÈGLEMENT NUMÉRO 1535-2021

MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1525-2020 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 190 000 \$ POUR LES HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS POUR LA MISE À NIVEAU DES INSTALLATIONS DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DUCHESNAY, AFIN D'ENLEVER LA SECTION « HONORAIRES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE » DUDIT RÈGLEMENT MAIS SANS DIMINUER LE MONTANT DE LA DÉPENSE ET DE L'EMPRUNT TOTAL DU RÈGLEMENT

Avis de motion donné le : 25 janvier 2021

Dépôt du projet de règlement le : 25 janvier 2021

Adoption du règlement le : 8 février 2021

En vigueur le : 14 juin 2021



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-
DE-LA-JACQUES-CARTIER

RÈGLEMENT NUMÉRO 1535-2021

MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1525-2020 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 190 000 \$ POUR LES HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS POUR LA MISE À NIVEAU DES INSTALLATIONS DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DUCHESNAY, AFIN D'ENLEVER LA SECTION « HONORAIRES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE » DUDIT RÈGLEMENT MAIS SANS DIMINUER LE MONTANT DE LA DÉPENSE ET DE L'EMPRUNT TOTAL DU RÈGLEMENT

La Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, par le conseil de la Ville, décrète ce qui suit :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1535-2021

ARTICLE 1. TRAVAUX DÉCRÉTÉS

L'article 1 du règlement numéro 1525-2020 est remplacé par le suivant :

Le conseil est autorisé à retenir les services professionnels en ingénierie pour la mise à niveau des installations de production d'eau potable Duchesnay, soit pour la préparation des plans et devis de construction et demande de certificat d'autorisation, tels que décrits et estimés dans un document préparé par M. Martin Careau, directeur des Services techniques et directeur général adjoint de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier en date du 6 janvier 2021. Pour préparer ce document, M. Martin Careau s'est basé sur un coût de projet évalué préliminairement à 3 412 000 \$ taxes brutes incluses, tel que plus amplement décrit dans un document intitulé : « Agrandissements de l'usine de filtration Duchesnay et construction d'un nouveau poste de pompage » préparé par M. Louis Bourque, ingénieur de la firme LB Génie-conseil en date du 22 septembre 2020.

Ces documents sont joints au présent règlement comme annexes A et B pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 2. DÉPENSE AUTORISÉE

L'article 2 du règlement numéro 1525-2020 est remplacé par le suivant :

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 190 000 \$ pour les fins du présent règlement, incluant les honoraires professionnels en ingénierie, les frais d'emprunt et les taxes nettes.

ARTICLE 3. ANNEXE A

L'annexe A, soit le document préparé par M. Martin Careau, directeur des Services techniques et directeur général adjoint de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier en date du 7 octobre 2020 est remplacé par celui du 6 janvier 2021.

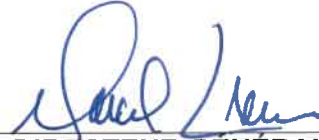
ARTICLE 4. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur selon la Loi.

ADOPTÉ À SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER,
CE 8 FÉVRIER 2021



MAIRE



**DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET GREFFIER**

ANNEXE A
– ESTIMATION BUDGÉTAIRE DE LA VILLE –

Estimation des coûts

**Honoraires professionnels pour la préparation des plans et devis
Mise à niveau des installations de production d'eau potable Duchesnay
Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier**

#	Description	Coût
1.0	Honoraires professionnels en ingénierie	
1.1	Préparation des plans et devis de construction et demande de certificat d'autorisation	176 000 \$
	Sous-total 1.0	176 000 \$
2.0	Autres frais	
2.1	Taxes nettes	8 778 \$
2.2	Emprunt temporaire	5 222 \$
	Sous-total 2.0	14 000 \$
	TOTAL	190 000 \$

Note: Basé sur un coût de projet évalué préliminairement à 3 412 000 \$ taxes brutes incluses.



Martin Careau, ing.
Directeur des services techniques
et directeur général adjoint
6 janvier 2021